

Parcs Nationaux de France

Intégration des travaux réalisés sur le bâtiment « Château de La Valette » Décision du Directeur N° 12 - 2010

Parcs nationaux de France a entrepris en 2007 et 2008 d'importants travaux de réhabilitation du bâtiment dénommé « Château de La Valette », siège social de l'établissement.

Parcs Nationaux de France loue ce bâtiment à la ville de Montpellier depuis le 1er janvier 2009 pour une période de 15 ans.

Il dispose durant la totalité de ce bail d'une réduction du montant du loyer équivalente à 1/15ème des travaux réalisés dans le cadre de la réhabilitation.

La réception des travaux a eu lieu le 16 décembre 2008.

Le Directeur décide:

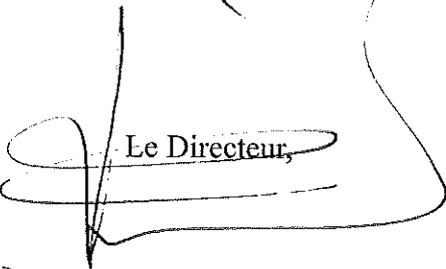
Il est demandé à Monsieur l'Agent comptable de procéder à l'intégration au compte 21358 la somme de 1.113.610,23 € représentant le montant des travaux réalisés dans l'opération 2007-03 et figurant au compte 2315.

Cette intégration se fera sous le numéro d'inventaire 2010 BA 001.

Cette intégration sera constatée en date du 1er janvier 2009.

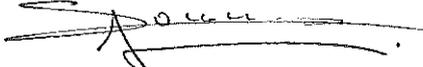
Par dérogation à la délibération du Conseil d'administration n°2007-05 du 29 juin 2007, la durée d'amortissement de ces travaux est fixée à 15 ans, correspondant à la durée prévisionnelle d'occupation des locaux.

Fait à Montpellier, le 07 décembre 2010


Le Directeur,

Jean-Marie PETIT

Publié au Recueil des
Actes Administratifs le 7.XII.2010


A. Sommer